Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le 07/09/2026
ID : 017-200041689-20260904-DEC2026_064-AU

Vals de Saintonge Communauté

DECISION N° DEC2026_064

Vu la délibération n°CC2026_161 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2026 portant délégation de fonction à la présidente,

Considérant la demande de location d'un bureau par madame Clara TISON, psychologue, afin d'y exercer son activité professionnelle au sein des locaux communautaires sis, 47 rue de Saint-Jean 17330 LOULAY pour une durée de trois ans à compter du 03/09/26,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de proposer à madame Clara TISON, psychologue, la mise à disposition dans le cadre d'un contrat de location, d'un bureau de 16 m², 4 jours par mois (les jeudis), sis 47 rue de Saint-Jean 17330 LOULAY, à partir du 03/09/26, pour une durée de trois ans, reconductible tacitement

ARTICLE 2 : de préciser que cette mise à disposition est fixée à 96 euros mensuels TTC conformément à la délibération du 6 juillet 2026.

ARTICLE 3 : de signer le contrat de location tel que détaillé ci-dessus.

ARTICLE 4 : la décision prise en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales fera l'objet d'un compte rendu à la prochaine séance du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le 07/09/2026
ID : 017-200041689-20260904-DEC2026_064-AU

Fait à Saint Jean-d'Angely,



Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de Saintonge Communauté
4 sept. 2026